Chang à Atlas

91B1657

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

AUDIT ANALYSES ET ASSOCIES
3A
Société anonyme au capital de 250 000 Francs
Siège social : 100, rue Martre

92110 CLICHY

R.C.S. NANTERRE B 384 920 161

29044

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 DECEMBRE 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze
Et le vingt huit Décembre à neuf heures,
les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Mr Jean-Marc ROMILLY préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Mr René BONNAULT et Mme Françoise BILLARD, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Mr François DEBREGEAS est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,

- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le Président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'administrateurs,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale décide de nommer :

Mme Catherine ROMILLY,
demeurant à VERSAILLES (78000) 155 boulevard de la Reine en qualité d'administrateur, en remplacement de Mr René BONNAULT, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1995.

Mme Catherine ROMILLY, présente à l'assemblée, déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié, et affirme n'exercer aucune fonction, et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
Mr Jean-Marc ROMILLY

Le Secrétaire
Mr François DEBREGEAS

Les Scrutateurs
Mr René BONNAULT

Mme Françoise BILLARD